



N° de résolution
ou annotation

23-06-200

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 juin 2023 à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Bruneau Hébert.

Le maire monsieur Daniel Gendron est absent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire suppléant de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet 490-23 - normes relatives au service de collecte des matières résiduelles

5.2 - Proposition pour l'acquisition des terrains pour les véhicules hors routes dans le cadre du projet de la voie de contournement ferroviaire

5.3 - Autorisation de destruction de documents

5.4 - Demande de financement - emprunt temporaire pour la réfection des conduites d'égouts et d'aqueduc sur la route 161 (R-489-23)

5.5 - Bureau fermé le 26 juin et le 3 juillet 2023

5.6 - Demande d'autorisation pour un feu de joie et des feux d'artifice au 2371 rue Laval

5.7 - Démission de madame Cathy Champagne du poste secrétaire réceptionniste

5.8 - Offre de service révisé selon les modalités de Transports Canada - projet de la voie de contournement

5.9 - Exécution des heures communautaires



N° de résolution
ou annotation

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Achat d'un réfrigérateur pour le service incendie de Nantes

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Achats d'une scie de béton

7.2 - Fauchage des chemins pour l'année 2023

7.3 - Soumission de pavage d'une partie de la rue des Épinettes

7.4 - Nettoyage des rues SC classique

7.5 - Rencontre avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ)

7.6 - Rechargement au 3e rang

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

9.1 - Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

9.2 - Demande de Jean-Nicolas Daigle

9.3 - Barrage du Lac Whitton

9.4 - Demande d'aide de l'association des riverains du lac Whitton

10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

10.1 - Adoption des comptes

11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 13 juin 2023

11.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 13 juin 2023

11.3 - Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2022

12 - RAPPORT DU MAIRE

13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

14.1 - Location de jeux gonflables

14.2 - Feux d'artifice

14.3 - Location de toilette chimique pour le 24 juin 2023

14.4 - Demande de permis de réunion pour vente d'alcool

14.5 - Autorisation de passage pour le tour CIBC Charles-Bruneau

14.6 - Rencontre pour le plan de développement avec la MRC du Granit

14.7 - Utilisation du véhicule de la municipalité pour le 24 juin 2023

14.8 - Achat d'une carriole

15 - DONS ET COMMANDITES

16 - QUESTIONS DIVERSES

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par madame Julie Rodrigue, que l'ordre du jour soit adopté avec les insertions suivantes :

.8 - Offre de service révisé selon les modalités de Transports Canada - projet de la voie de contournement

5.9 - Exécution des heures communautaires

7.4 - Nettoyage des rues SC classique

7.5 - Rencontre avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ)



N° de résolution
ou annotation

23-06-201

23-06-202

23-06-203

7.6 - Rechargement au 3e rang

9.4 - Demande d'aide de l'association des riverains du lac Whitton

14.6 - Rencontre pour le plan de développement avec la MRC du Granit

14.7 - Utilisation du véhicule de la municipalité pour le 24 juin 2023

14.8 - Achat d'une carriole

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 23 mai 2023 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 et du 23 mai 2023 sont approuvés tels qu'ils apparaissent au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yvon Boucher informe le conseil sur le fait qu'il y a une problématique avec le recouvrement de gravier sur les nouveaux ponceaux de la grande ligne. Les élus demandent au directeur général de faire un suivi avec l'ingénieur de la municipalité à ce sujet, car le projet n'a pas eu l'acceptation finale.

Des questions sont posées en lien avec la réglementation d'urbanisme. L'inspectrice de la municipalité, Madame Judy Baron-Deblois a répondu aux diverses questions.

Une question en lien avec l'intersection problématique est posée par une citoyenne du village. Les élus l'informent qu'une rencontre avec le MTQ sera tenue bientôt et un suivi sera fait durant les séances du conseil.

Monsieur Sylvain Côté, pose des questions en lien avec la voie de contournement et les élus en ont répondu à certaines questions.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet 490-23 - normes relatives au service de collecte des matières résiduelles

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Richard Grenier, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 490-23 normes relatives de collecte des matières résiduelles.

Monsieur Richard Grenier dépose le projet de règlement et fait l'explication de ce dernier.

5.2 - Proposition pour l'acquisition des terrains pour les véhicules hors routes dans le cadre du projet de la voie de contournement ferroviaire

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la correspondance de



N° de résolution
ou annotation

23-06-204

23-06-205

23-06-206

madame Catherine Hudon, directrice, Projets – Lac-Mégantic - ministère des Transports du Canada, du 17 mai 2023 présenté par le directeur général avec un plan de la proposition du ministère de transport;

ATTENDU QUE la proposition implique l'acquisition d'une lisière de terrain de 30 pieds de large entre la voie de contournement routière et la future voie de contournement ferroviaire, et ce entre le 10e rang et le carrefour giratoire à Nantes;

ATTENDU QUE cette lisière a pour but de remplacer le tracé existant pour les véhicules hors routes (VHR) afin d'accommoder la future voie de contournement ferroviaire;

ATTENDU QUE l'acquisition de cette lisière incombe à la municipalité une responsabilité à l'entretien de cette lisière (clôture, terrain, inspection ...etc.) et nécessite des investissements à long terme;

À l'unanimité des élus présents le point est reporté à la prochaine séance

5.3 - Autorisation de destruction de documents

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion des archives de la municipalité, une liste de document à détruire a été préparée par l'archiviste Michel Hamel le 26 mai 2023;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette liste;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser la destruction des documents cités dans la liste de document à détruire qui a été préparée par l'archiviste Michel Hamel et datée du 26 mai 2023;

QUE le directeur général est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

5.4 - Demande de financement - emprunt temporaire pour la réfection des conduites d'égouts et d'aqueduc sur la route 161 (R-489-23)

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes va procéder à la réfection de l'infrastructure de la route 161;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement n° 489-23 de la Municipalité de Nantes en date du 29 mai 2023, décrétant un emprunt de 740 000\$ pour la réfection des conduites d'égouts et d'aqueducs municipaux sur la route 161;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes n'a pas la liquidité pour payer cette dépense, en attendant le financement permanent;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, **appuyée par** monsieur Daniel Poirier, il est résolu de demander un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit pour un montant de 740 000\$ pour pourvoir à la dépense engagée et mandate le directeur général, greffier-trésorier pour qu'il prépare les documents nécessaires à la présente démarche.

QUE sur réception du contrat d'un financement temporaire au montant de 740 000\$ en lien avec le règlement d'emprunt #489-23, le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat ou d'autres documents obligatoires pour donner effet à la présente.

5.5 - Bureau fermé le 26 juin et le 3 juillet 2023

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents que le bureau de la



N° de résolution
ou annotation

23-06-207

municipalité, voirie et bibliothèque soit fermé le 26 juin 2023 et le 3 juillet 2023 afin de reporter les congés des jours fériés.

QUE le 26 juin et le 3 juillet 2023 soit des congés compensatoires payés au montant de l'indemnité prévu par la loi pour le 24 juin et le 1er juillet tel que proposé par les employés.

5.6 - Demande d'autorisation pour un feu de joie et des feux d'artifice au 2371 rue Laval

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a pour objectif d'organiser une fête pour souligner son 150e et la fête nationale le 24 juin 2023 au 2371 rue Laval;

ATTENDU QUE durant cet événement la municipalité de Nantes procédera au lancement de feux d'artifice sur son terrain et l'organisation d'un feu de joie;

ATTENDU QUE la municipalité a avisé son service des pompiers de ses intentions;

ATTENDU QU'une autorisation de la part de la ville de Lac-Mégantic est nécessaire;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents que la présente résolution est une demande d'autorisation pour l'organisation d'un événement rassemblant plus de 200 personnes avec l'organisation d'un feu d'artifice et un feu de joie sur le terrain appartenant à la municipalité de Nantes au 2371 rue Laval.

23-06-208

5.7 - Démission de madame Cathy Champagne du poste secrétaire réceptionniste

Le directeur général informe le conseil de la démission de madame Cathy Champagne du poste de secrétaire-réceptionniste et qu'une offre d'emploi sera publiée prochainement.

Le conseil remercie madame Cathy Champagne pour son travail et son dévouement pour la municipalité.

23-06-209

5.8 - Offre de service révisé selon les modalités de Transports Canada - projet de la voie de contournement

ATTENDU QUE la municipalité en collaboration avec la ville de Lac-Mégantic et la municipalité de Frontenac souhaite mettre en place un programme de suivi des puits;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic propose de confier à monsieur Conrad Lebrun, ing. la tâche de contacter la firme Laforest Nova Aqua afin de coordonner une offre de service révisé selon les modalités de Transports Canada;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents de confier à monsieur Conrad Lebrun, ing. la tâche de contacter la firme Nova Aqua afin de coordonner une offre de service révisé selon les modalités de Transports Canada et ce au nom et pour la municipalité de Nantes.

QUE toute communication avec la firme Laforest Nova Aqua soit transmise en copie à la direction générale et le maire de la municipalité de Nantes.

23-06-210

5.9 - Exécution des heures communautaires

ATTENDU QUE la sécurité publique du Québec offre la possibilité à un



N° de résolution
ou annotation

23-06-211

contrevenant d'exécuter 50 heures de services communautaires;

ATTENDU QUE le service de voirie a besoin de main-d'œuvre pour l'exécution de simple tâche de voirie comme le nettoyage, la peinture d'équipement ou autres tâches connexes;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus d'autoriser le contrevenant à l'exécution de 50 heures de services communautaires au sein de la municipalité.

QUE le directeur général est autorisé à signer au nom et pour la municipalité tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Achat d'un réfrigérateur pour le service incendie de Nantes

ATTENDU QUE le réfrigérateur du service incendie ne fonctionne plus et qu'il est nécessaire de le remplacer;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents qu'une dépense maximale de 700\$ est autorisée au directeur incendie pour l'achat d'un réfrigérateur pour le service d'incendies de Nantes.

23-06-212

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Achats d'une scie de béton

ATTENDU QUE la scie de béton actuelle nécessite une réparation de 1 168,06\$ taxes incluses;

ATTENDU QU'une scie neuve avec charriot et réservoir d'eau est au prix de 2 540,91\$ taxes incluses;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'une scie à béton avec accessoire au prix de 2 540,91\$ taxes incluses.

QUE le cout d'achat de la scie soit affecté au poste 02-320-00-525 et le cout d'achat des accessoires soit affecté au poste 02-320-00-639.

23-06-213

7.2 - Fauchage des chemins pour l'année 2023

ATTENDU QUE le fauchage sera requis dans certaines places pour les fossés de la municipalité;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus d'autoriser la compagnie Lapointe à procéder au fauchage des fossés selon les besoins, et ce lors du débroussaillage et selon les directives de l'inspecteur de voirie de la municipalité.

23-06-214

7.3 - Soumission de pavage d'une partie de la rue des Épinettes

ATTENDU QU'une partie du recouvrement d'asphalte de la rue des Épinettes nécessite une réparation et que l'inspecteur de voirie a défini la partie problématique de cette rue;

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de plusieurs compagnies de la région;



N° de résolution
ou annotation
23-06-215

23-06-216

23-06-217

23-06-218

23-06-219

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, appuyé par madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la soumission de la compagnie Pavage Orichefqui pour la réparation d'une partie de la rue des Épinettes au prix de 13 446\$ taxes comprises.

7.4 - Nettoyage des rues SC classique

ATTENDU QUE la municipalité nécessite un nettoyage des rues à cause d'une incapacité de l'actuel fournisseur d'exécuter le travail adéquatement;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, appuyé par madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents d'exécuter le nettoyage de certaines rues par la compagnie SC classique.

7.5 - Rencontre avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ)

ATTENDU QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) souhaite rencontrer la municipalité et propose les dates suivantes :

- 26 juin : 13h30 à 14h30
- 26 juillet : 15h à 16h
- 24 juillet : 10h30 à 11h30

ATTENDU QUE le MTQ souhaite avoir des précisions sur la résolution 23-05-165 et de faire le suivi pour la résolution 22-10-404;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, appuyé par monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité par les élus présents que la date de rencontre soit le 26 juin 2023. Monsieur Richard Grenier, madame Julie Rodrigue et madame Lynda Bouffard sont d'avis pour assister à la rencontre avec le MTQ.

7.6 - Rechargement au 3e rang

ATTENDU QUE le 3e rang est situé sur le territoire de la municipalité, mais ne peut être accédé que par la municipalité de Saint Cécile;

ATTENDU QU'un propriétaire sur le 3e rang demande, un entretien du chemin;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, appuyé par monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents que la présente est une demande à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton de procéder à un nivelage du 3e rang aux frais de la municipalité de Nantes sans rechargement.

QUE la municipalité de Nantes assume les frais facturés par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton pour le nivelage du 3e rang;

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

9.1 - Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

L'inspectrice de la municipalité a procédé à l'explication des différents dossiers en cours.

9.2 - Demande de Jean-Nicolas Daigle



N° de résolution
ou annotation

23-06-220

ATTENDU QUE monsieur Jean-Nicolas Daigle demande un changement de zonage afin de pouvoir utiliser son terrain comme fourrière.

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus de mandater le comité consultatif d'urbanisme pour faire une recommandation pour la demande de monsieur Jean-Nicolas Daigle.

9.3 - Barrage du Lac Whitton

ATTENDU QUE l'association des riverains du lac Whitton souhaite acquérir les barrages X2142342 et X2143137 afin de faire des travaux de réfection;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite avoir un droit de passage pour accéder aux barrages;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus d'autoriser le directeur général à contracter les services d'arpenteur, notaire et ingénieur pour délimiter les superficies exactes des barrages, les servitudes nécessaires, et ce aux frais de la municipalité;

QUE le directeur général ou le maire sont autorisés de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

QUE les dépenses en lien avec la présente résolution soient affectées au poste budgétaire 02-470-00-420.

23-06-221

9.4 - Demande d'aide de l'association des riverains du lac Whitton

ATTENDU QUE l'association des riverains du lac Whitton fait une demande d'aide pour la réalisation des projets suivants :

1. Faciliter l'intégration et la formation des sentinelles des lacs.
2. Nous préparer à l'invasion de la myriophylle à épis.
3. Produire un guide des bonnes pratiques pour les riverains (entre autres protections des berges)
4. Faire des fiches signalétiques à la plage du lac Whitton pour présenter certains éléments de la faune et de la flore (par exemple habitat du huard et expliquer comment l'observer sans nuire ou encore observation du martin-pêcheur ou encore si vous êtes attentif vous pouvez observer des loutres ou encore aucune algue affligent le lac par contre plusieurs plantes aquatiques qui permettent l'oxygénation de celui-ci.

Il est résolu à l'unanimité des élus présents de reporter le point à une autre séance.

10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

23-06-222

10.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, **appuyée par** monsieur Daniel Poirier, et à l'unanimité des élus présents que le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer tels qu'énumérés dans la liste des dépenses à faire approuver telle que déposée, totalisant 162 874,10 \$ et d'autoriser le directeur général, greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

23-06-223

11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 13 juin 2023



23-06-224
N° de résolution
ou annotation

Le directeur général a procédé à l'explication des activités financières de la Municipalité.

11.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 13 juin 2023

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, **appuyée par** madame Julie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter les dépenses autorisées contenues dans le registre déposé pour le mois.

- Paiement à la compagnie Fromagerie petit plaisir du fromage et beurre pour le brunch du 14 mai 2023 au montant de 1079,21\$;

- Renflouement de la petite caisse de 300\$ en espèces pour les événements du 150e du compte de la municipalité;

- Achat d'une carte prépayée de 200\$ pour la coordinatrice du service d'animation estivale de 2023;

- Achat de jeux pour le service d'animation estivale au prix de 210,39\$;

- Achat des verres en plastique et des pailles jetables pour le 150e au prix de 92,85\$

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

23-06-225

11.3 - Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2022

ATTENDU QUE le Maire suppléant fait l'explication du rapport du Maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 176.2.2 du code municipal il est requis que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fasse rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

ATTENDU QUE ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, **appuyée par** madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité des élus présents que le rapport des faits saillants de l'état financier de 2022 soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

12 - RAPPORT DU MAIRE

13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

23-06-226

14.1 - Location de jeux gonflables

ATTENDU QUE la municipalité prévoit l'organisation de plusieurs événements pour souligner le 150e;

ATTENDU QUE Le comité de loisir et culture de la municipalité recommande de louer des jeux gonflables avec la compagnie Gonflable et d'ajouter une machine à popcorn et barbe à papa pour l'événement du 24 juin 2023.



N° de résolution
ou annotation

23-06-227

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la soumission de la compagnie Gonflable pour la location des jeux gonflable et la machine de barbe à papa au montant de 3 414,75\$ taxes comprises;

QU'il est autorisé la location de 10 boules de la compagnie "Saute qui Peut!" pour un montant de 229,95\$ taxes incluses.

14.2 - Feux d'artifice

ATTENDU QUE la municipalité souhaite, souligne le 150e et aussi la fête nationale avec des feux d'artifice;

ATTENDU QUE le comité de loisir et de culture recommande des feux d'artifice.

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la soumission de la compagnie "FAE pyrotechnie" au prix de 3 000\$ avant taxes et condition de l'entente.

QUE le directeur général est autorisé de signer tout document au nom et pour la municipalité pour l'exécution de la présente résolution.

23-06-228

14.3 - Location de toilette chimique pour le 24 juin 2023

ATTENDU QUE pour l'événement du 24 juin 2023, il est requis d'avoir des toilettes chimiques sur le terrain de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité de loisir et culture recommande la location de 4 toilettes chimiques auprès de la compagnie Sanitaire Fortier au coût de 564.30\$ taxes incluses ainsi que le transport, la location et la vidange finale.

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la soumission de la compagnie "Sanitaire Fortier" pour la location de 4 toilettes chimiques pour l'événement du 24 juin 2023 au prix de 564,30\$ taxes comprises et condition de la soumission datée du 30 mai 2023.

23-06-229

14.4 - Demande de permis de réunion pour vente d'alcool

ATTENDU QU'une demande de permis de réunion auprès de la régie d'alcool et des jeux est nécessaire pour l'événement du 24 juin 2023.

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'achat de boisson alcoolisée et non alcoolisée pour la fête du 24 juin 2023 pour 200 personnes approximativement.

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser le directeur général à faire un remboursement à madame Cathy Champagne d'un montant de 57,50\$.

QU'il est autorisé de faire l'achat de boisson alcoolisée et non alcoolisé au Dépanneur du Nord.

23-06-230

14.5 - Autorisation de passage pour le tour CIBC Charles-Bruneau

ATTENDU QUE la Fondation Charles Bruneau a déposé une demande d'autorisation de passage sur le territoire de la municipalité de Nantes pour le tour CIBC Charles Bruneau;

ATTENDU QUE l'événement se tiendra le mercredi 5 juillet 2023 et que des mesures de sécurité sont prévues par l'organisateur de l'événement;



N° de résolution
ou annotation
23-06-231

23-06-232

23-06-233

23-06-234

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus d'autoriser le passage de 4 pelotons de 15 cyclistes en fonction de leur vitesse de coursières sur le territoire de la municipalité comme demandé dans la demande datée du 26 avril 2023.

14.6 - Rencontre pour le plan de développement avec la MRC du Granit

Le directeur général fait explication des dates disponible pour une rencontre avec la MRC

14.7 - Utilisation du véhicule de la municipalité pour le 24 juin 2023

ATTENDU QUE lors de l'événement du 24 juin 2023, il est nécessaire de faire des déplacements pour aller chercher des équipements et de la nourriture;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus d'autoriser monsieur Daniel Gendron et monsieur Yvon Boucher d'utiliser le véhicule de la municipalité pour l'événement du 24 juin 2023.

14.8 - Achat d'une carriole

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire une décoration sur un parc de la municipalité;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents de procéder à la vente d'une petite carriole appartenant à la municipalité à monsieur François Berger pour la somme de 1\$.

QUE la municipalité autorise le directeur général à procéder à un achat d'une carriole plus grande que l'actuelle pour la somme de 1\$.

QUE l'acheteur renonce à poursuivre le vendeur advenant la découverte d'un vice;

QUE le bien est vendu sans garantie légale de qualité;

QUE l'acheteur achète le bien sans garantie contre les vices cachés prévue par l'article 1726 du Code civil du Québec;

QUE Le bien est vendu aux risques et périls de l'acheteur;

15 - DONS ET COMMANDITES

Le directeur avise le conseil que le budget disponible pour les dons est de 2 415.25\$.

16 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Sylvain Côté pose des questions au conseil en lien avec la voie de contournement. Plus précisément sur les études des milieux humides dans le secteur du 10e rang et l'impact de leur destruction sur les puits du secteur. Monsieur Bruneau Hébert, Maire suppléant, l'informe que le 14 juin, le maire sera présent à une rencontre avec le ministère des Transports et la question leur sera posée.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE



N° de résolution
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Bruneau Hébert

Bruneau Hébert
Maire suppléant

Ali Mohammed Ayachi

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Bruneau Hébert**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bruneau Hébert

Bruneau Hébert
Maire suppléant